

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Termes de référence indicatifs Point Focal des Syndicats

1. Contexte

Depuis son établissement en 2011, plus de 160 pays et 46 organisations internationales ont approuvé le **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement** (PMCED, Partenariat mondial) dans le but d'améliorer l'impact des efforts de développement. À cette fin, un cadre de suivi, composé d'un ensemble de [10 indicateurs](#), sert à assurer la redevabilité mutuelle de l'ensemble des parties et génère des données probantes sur les moyens d'améliorer l'efficacité du développement.

Le cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial a débuté, avec plus de 70 pays partenaires s'apprêtant à commencer les exercices de suivi nationaux (consulter la liste des pays participants à www.effectivecooperation.org/2018monitoring). Ces exercices de suivi sont dirigés par les gouvernements des pays en développement, par l'intermédiaire d'un coordinateur national attitré qui travaille généralement au ministère des Finances, de la Planification (du Plan) ou des Affaires étrangères, et impliquent tous types d'acteurs du développement. **La participation active des représentants des syndicats aux exercices de suivi nationaux est essentielle pour assurer le caractère inclusif et la réussite de cet effort collectif pour augmenter l'efficacité du développement dans le pays.**

Les syndicats et les associations locales et mondiales peuvent prendre aux exercices de suivi organisés par les pays participants au cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial, particulièrement : lors de l'évaluation de l'Indicateur 3 (« Qualité du dialogue public-privé ») et en s'impliquant dans le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi. Leur participation au processus sera facilitée par la désignation d'un « point focal des syndicats » dans chacun des pays participants.

Les syndicats et les réseaux d'organisations syndicales dans les pays partenaires qui souhaitent prendre part au cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial sont invités à y participer **en proposant** au coordinateur national **un point focal des syndicats au niveau du pays.**

2. Profil

Dans l'idéal, le point focal des syndicats :

- est affilié à un syndicat/réseau d'organisations syndicales, offrant des conseils sur la politique du travail, les négociations relatives au marché du travail et/ou la protection des droits des travailleurs. En particulier, les individus et les organisations qui font partie des plateformes nationales syndicales, sont encouragés à y participer ;
- maintient un réseau de contacts solide avec l'ensemble des syndicats dans le pays ; et,
- possède une bonne compréhension de l'environnement actuel favorable aux syndicats et à la syndicalisation au niveau pays.

3. Rôle

Le point focal des syndicats sélectionné devra :

- représenter les syndicats au niveau du pays et assurer la coordination entre eux au cours des consultations avec le coordinateur national du gouvernement et les points focaux des autres parties prenantes (par exemple du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires du développement), en particulier lors des réunions de lancement/démarrage et de validation ;
- participer à l'évaluation de l'Indicateur 3 ;
- participer au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi.

Le point focal des syndicats peut consulter le questionnaire de l'indicateur 3 dans l'**Annexe 2**, et peut se référer à la partie 2 du Guide de suivi pour avoir un aperçu des rôles des diverses parties prenantes au cours du processus national.

4. Principales activités

Le point focal des syndicats est invité à prendre part à l'exercice de suivi en suivant les étapes décrites ci-dessous. Ces Termes de Référence sont conçus pour donner des instructions au point focal des syndicats, mais le processus permet une certaine souplesse et conseille vivement, dans la mesure du possible, d'ancrer les activités proposées dans les cadres et les processus des pays. En particulier la participation des syndicats à ce processus peut s'appuyer sur des plateformes existantes de dialogue social.

- **(1) Réunion de lancement de la consultation multi-parties prenantes.** Le coordinateur national devra organiser une réunion de démarrage avec les parties prenantes concernées, dans le but de sensibiliser les partenaires au processus de suivi, convenir quelles parties prenantes devraient être impliquées et se mettre d'accord sur un calendrier et les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Le point focal des syndicats sera invité à participer à cette réunion.

- **(2) Collecte et validation des données (septembre – octobre 2018).**

Collecte des données : le point focal des syndicats est invité à participer activement à l'évaluation de l'Indicateur 3, qui sera coordonnée par le coordinateur national. Le point focal des syndicats devra consulter sa circonscription (c'est-à-dire les syndicats et les réseaux d'organisations syndicales dans le pays) et fournir *des commentaires consolidés au coordinateur national*.

Validation des données : Le point focal des syndicats devra participer à la validation des données collectées pour l'Indicateur 3. Le coordinateur national peut décider d'effectuer le processus de validation au cours d'une réunion multi-parties prenantes.

Veillez-vous reporter au Guide de suivi pour en savoir plus sur le processus de collecte et de validation des données (page 68 pour l'Indicateur 3). Des informations complémentaires pour faciliter l'identification des réponses reflétant le mieux la réalité dans le pays sont disponibles à : <https://goo.gl/YS2gfw>.

- **(3) Revue finale (novembre-décembre 2018).** Après avoir reçu la dernière base de données de la part de l'Équipe d'appui conjointe OCDE-PNUD, le coordinateur national effectue la revue des données en consultation avec les différentes parties prenantes. Le point focal des syndicats devra, au besoin, faciliter l'engagement d'autres représentants syndicaux et associations dans le processus.
- **(4) Dialogue multi-parties prenantes autour des conclusions (à partir de janvier 2019).** Les points focaux du secteur privé sont invités à organiser et/ou à participer activement aux discussions sur les conclusions tirées de l'exercice de suivi. La revue des progrès réalisés en consultation avec les parties prenantes peut servir à stimuler le dialogue et à s'assurer que les engagements pris par l'ensemble des partenaires à la coopération se traduisent en actes.

5. Processus d'identification du point focal des syndicats

Bien qu'il n'existe aucun processus prédéterminé de désignation du point focal (par souci de flexibilité et d'adaptation aux contextes du pays), l'Équipe d'appui conjointe OCDE-PNUD (EAC) invite les syndicats/réseaux d'organisations syndicales au niveau du pays, à s'entendre avec le gouvernement pour déterminer qui peut le mieux jouer le rôle de point focal des syndicats.

Les plateformes existantes de dialogue public-privé sont particulièrement encouragées à participer en tant que points focaux. L'EAC invite également les autres plateformes syndicales mondiales [par exemple la Confédération internationale syndicale (CSI)] à fournir des recommandations sur les candidats les plus qualifiés au niveau pays.

6. Durée

Les points focaux du secteur privé participeront au processus au niveau du pays de septembre 2018 (ou sinon à compter de la date de leur désignation) à décembre 2018

Annexe 1 – Aperçu des rôles des parties prenantes tout au long du processus de suivi

Qui ?	Quelles responsabilités ?
Gouvernement (Coordinateur national, impliquant les ministères/agences gov. compétents)	<ul style="list-style-type: none">- Supervise et coordonne la collecte et la validation des données- Fournit les données pour les indicateurs 1, 5b, 6, 7 et 8 et des commentaires pour les indicateurs 4,9b et 10- Coordonne l'évaluation des Indicateurs 2 et 3- Facilite le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Partenaires du développement	<ul style="list-style-type: none">- Fournissent les données pour les indicateurs 1a, 5a, 6, 9b et contribuent à la validation des données- Participent à l'évaluation de l'indicateur 2 (point focal)- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
OSC	<ul style="list-style-type: none">- Participent à l'évaluation de l'indicateur 2 (point focal)- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none">- Participe à l'évaluation de l'indicateur 3 (point focal)- Participe au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Syndicats	<ul style="list-style-type: none">- Participent à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal)- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Parlementaires	<ul style="list-style-type: none">- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none">- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi

ANNEXE 2

INDICATEUR 3 : QUALITÉ DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ

CE QUE MESURE CET INDICATEUR

Cet indicateur aide les gouvernements à évaluer la qualité du dialogue public-privé (DPP) dans le pays, en examinant les catalyseurs d'un tel dialogue, l'inclusion et la pertinence de ces processus ainsi que leur efficacité pour créer un plus grand nombre d'actions communes. En mettant l'accent sur le DPP, l'indicateur reconnaît l'importance du dialogue pour instaurer un environnement favorable à la mobilisation du plein potentiel de la contribution du secteur privé au développement durable.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT ?

Le Programme 2030 reconnaît le rôle important d'un secteur privé divers dans la réalisation du développement durable et « [engage] toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable ». Maximiser les contributions financières et non financières du secteur privé au développement durable exige un réel engagement entre le secteur public et le secteur privé. Un bon dialogue public-privé est reconnu comme une condition préalable à une collaboration fructueuse entre les deux parties.

COMMENT EST-IL ÉTABLI ?

L'indicateur est élaboré autour de deux modules qui couvrent des éléments qui sont indispensables à un dialogue et à une collaboration public-privé efficaces. Le premier module vise à identifier les expériences récentes de dialogue public-privé et les domaines de questions abordés dans ces initiatives. Le second module évalue la qualité de ces expériences récentes en examinant :

Les catalyseurs du dialogue public-privé :

- La confiance mutuelle et la volonté de dialoguer
- L'état de préparation au dialogue public-privé (par exemple, la coordination, la capacité)

La pertinence des questions abordées et la participation :

- Dialogue global et inclusif
- Dialogue public-privé pertinent

Production de résultats et d'actions :

- Production de résultats découlant du dialogue
- Aboutissant à des actions public-privé communes.

Des informations complémentaires pour aider les répondants à identifier la réponse qui correspond le mieux à la réalité de leur propre pays sont accessibles [ici](#). Les informations s'affichent aussi automatiquement dans le fichier « **Excel Pays** » lorsque vous faites glisser votre souris sur les différents niveaux.

INSTRUCTIONS, ÉTAPE PAR ÉTAPE

Afin de répondre au questionnaire ci-dessous, il est suggéré comme méthodologie la plus inclusive et productive, d'organiser un dialogue multi-parties prenantes pour aborder le questionnaire. Ce dialogue pourrait impliquer le gouvernement et les points focaux des associations du secteur privé, des syndicats et des partenaires du développement qui sont en mesure de communiquer les opinions représentatives de leurs communautés respectives. Dans de nombreux pays, cette approche fournit également un point d'entrée utile pour discuter d'une collaboration plus poussée entre le secteur public et le secteur privé du pays, et pour aider à renforcer le développement de la confiance et la compréhension mutuelle des besoins et des défis existants. Si cela s'avère

pertinent/possible, le coordinateur national est encouragé à utiliser des plateformes nationales existantes ou des processus d'engagement permanents afin d'entamer le dialogue avec le(s) point(s) focal/focaux choisi(s).

Les étapes suggérées pour entreprendre une approche de dialogue multi-parties prenantes lors du *reporting* de cet indicateur, sont les suivantes :

1. Des points focaux qui représentent la diversité du secteur privé sont identifiés, en hiérarchisant leur aptitude à communiquer les opinions représentatives de ces réseaux organisationnels divers. Étant donné les différences de réalités et d'enjeux entre les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME), il est recommandé d'inviter au moins deux (2) points focaux différents du secteur privé – l'un représentant les PME, et l'autre représentant les groupes d'affaires importants et les grandes entreprises. De la même manière, il est vivement conseillé de faire participer un point focal représentant les syndicats et les autres agents sociaux, compte tenu de l'importance de promouvoir la croissance et le développement inclusifs.
2. Le coordinateur national prend contact avec les points focaux des différents réseaux organisationnels et partage avec eux la documentation et les instructions relatives au questionnaire.
3. En vue du dialogue, les points focaux sont encouragés à s'entretenir avec leurs réseaux organisationnels afin de fournir des réponses au questionnaire qui soient représentatives des opinions de chaque communauté/réseau organisationnel.
4. Le coordinateur national convoque ces points focaux lors d'un dialogue ou d'un échange multi-parties prenantes. Les étapes suivantes sont proposées pour guider la conversation :
 - a. Les noms et coordonnées des participants sont inscrits dans le questionnaire (Onglet « 3 »).
 - b. Pour orienter la discussion initiale autour du questionnaire de l'indicateur, le coordinateur national partage avec les participants les résultats du pays sur les catalyseurs et les résultats de l'engagement public-privé, contenus dans l'onglet imprimable (« CI-3 ») figurant dans le fichier « **Excel Pays** ». Cet onglet décrit les performances du pays dans les domaines qui sont pertinents pour permettre d'entamer le dialogue public-privé. Il indique aussi les résultats actuels du pays dans les secteurs et les domaines de collaboration public-privé potentielle.
 - c. Les participants identifient les thèmes traités dans les activités du dialogue public-privé qui ont été menées dans le pays au cours des **trois dernières années** (Module 1).
 - d. Ensuite, et sur la base de cet échantillon d'expériences du dialogue public-privé, les participants discutent des réponses qui conviennent le mieux à un questionnaire de six éléments. En réponse à chacune des questions, les participants indiquent lequel des quatre niveaux ou situations présentés, correspond le mieux à l'expérience moyenne vécue lors de ces récents dialogues public-privé dans le pays.
 - e. Le coordinateur national et les points focaux saisissent leur réponse spécifique à chaque question dans « **Excel Pays** ».

QUESTIONNAIRE DE L'INDICATEUR 3 – CARACTÉRISTIQUES DE LA PRATIQUE

MODULE 1 : ORIENTATION DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ DANS LE PAYS

Avant de répondre aux questions suivantes dans un cadre multi-parties prenantes, veuillez tenir compte des différentes initiatives de dialogue public-privé qui ont eu lieu récemment dans le pays (c'est-à-dire au cours des 3 dernières années). Il peut s'agir de plateformes formelles ou d'événements informels, d'initiatives nationales ou infranationales, dans l'ensemble du pays ou sectorielles, permanentes ou temporaires.

Qg+1A. Veuillez choisir parmi les thèmes potentiels de la liste suivante, ceux qui ont été abordés dans des initiatives de dialogue public-privé ayant eu lieu dans le pays ces dernières années (c'est-à-dire au cours des 3 dernières années). (Orientation)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Stimulation de la croissance économique nationale | <input type="checkbox"/> Travail décent : notamment sur la création d'emplois, l'insertion des femmes & des jeunes sur le marché du travail, le travail des enfants |
| <input type="checkbox"/> Accroissement de la productivité | <input type="checkbox"/> Sécurité sur le lieu de travail |
| <input type="checkbox"/> Diversification économique | <input type="checkbox"/> Promotion du tourisme |
| <input type="checkbox"/> Accès aux services financiers | <input type="checkbox"/> Croissance écologiquement durable |
| <input type="checkbox"/> Industrialisation | <input type="checkbox"/> Promotion de la croissance inclusive |
| <input type="checkbox"/> Promotion du commerce | <input type="checkbox"/> Impôts nationaux |
| <input type="checkbox"/> Développement de l' infrastructure | <input type="checkbox"/> Utilisation de l' aide extérieure (investissement direct étranger, aide au développement) |
| <input type="checkbox"/> Réglementation applicable à la poursuite de l'activité commerciale (<i>Doing Business</i>) | <input type="checkbox"/> Lutte contre la corruption , les pots-de-vin et les flux financiers illicites |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure TI , y compris la téléphonie mobile et Internet | <input type="checkbox"/> Égalité hommes-femmes |
| <input type="checkbox"/> Recherche & développement intérieurs | <input type="checkbox"/> Autres questions et réglementations sectorielles (par exemple, la santé, l'éducation) |
| <input type="checkbox"/> Innovation et entrepreneuriat | <input type="checkbox"/> Autre thème n°1 : {Veuillez préciser} |
| <input type="checkbox"/> Réduire l'informalité des entreprises et les emplois dans le secteur informel | <input type="checkbox"/> Autre thème n°2 : {Veuillez préciser} |
| <input type="checkbox"/> Énergie , notamment l'accès, les prix ou l'énergie propre | <input type="checkbox"/> Aucun dialogue public-privé n'a eu lieu dans le pays |
| <input type="checkbox"/> Eau , notamment l'accès et la gestion durable | |
| <input type="checkbox"/> Développement des compétences & éducation dans le pays | |

Notes méthodologiques :

- Les thèmes du dialogue public-privé présentés ci-dessus, couvrent une gamme complète des points d'entrée les plus fréquents du dialogue public-privé se rapportant aux ODD. Ces questions sont également directement liées aux 28 cibles des ODD, où le dialogue et la collaboration entre le secteur public et le secteur privé pourraient s'avérer indispensables pour contribuer à la promotion de la mise en œuvre nationale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'autres questions qui ne figurent pas sur la liste peuvent être insérées dans la case « Autre » thème.
- Pour orienter le dialogue multipartite, les participants recevront un profil-pays contenant les derniers résultats des ODD pour chacun de ces thèmes. En particulier, les indicateurs des ODD suivants seront présentés dans le tableau de bord d'une page de la situation du pays, regroupés autour des différents thèmes : 6.1.1, 6.4.2, 7.1.1, 7.1.2, 7.2.1, 7.3.1, 8.1.1, 8.2.1, 8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.9.1, 8.10.1, 8.10.2, 9.1.2, 9.2.1, 9.2.2, 9.4.1, 9.5.1, 9.5.2, 9.a.1, 9.b.1, 9.c.1, 10.1.1, 10.4.1, 16.5.2, 17.1.2, 17.3.1, 17.6.2. Deux critères ont été pris en compte pour choisir ces indicateurs : (i) si l'engagement du secteur privé était pertinent pour aborder la question ; et, (ii) si le Groupe d'experts inter-agences (ou institutions) des Nations Unies sur les indicateurs des ODD a classé l'indicateur en tant qu'indicateur « de Catégorie I » (une bonne couverture et la qualité des données) ou « de Catégorie II » (la couverture du pays était raisonnable parmi les pays participants) d'ici novembre 2017.
- La question ci-dessus a pour objectif d'aider les participants à établir une vision commune des domaines où le dialogue public-privé s'est (ou ne s'est pas) actuellement établi dans le pays. Ce premier exercice aidera les répondants à décrire les caractéristiques (par exemple, la qualité) du/des processus identifié(s) de dialogue public-privé au moyen d'un questionnaire comprenant 6 questions, décrit ci-dessous. Plus concrètement, cet exercice de cartographie peut aider les participants à identifier des domaines non traités où ils souhaiteraient promouvoir des initiatives de dialogue public-privé à l'avenir.

MODULE 2 : QUALITÉ DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ DANS LE PAYS

1. Contexte favorable au dialogue public-privé

Qg+2A. Dans quelle mesure le secteur public et le secteur privé se font-ils mutuellement confiance et font-ils preuve d'une volonté réciproque de dialoguer entre eux? (Confiance réciproque)

ÉCHELLE (Choisissez le niveau qui correspond le mieux à la situation de votre pays)

Échelle	Caractéristiques de la pratique
<p><i>Niveau 1</i></p> <p>Les interactions existantes sont limitées et se caractérisent par une réticence réciproque à entamer le dialogue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il y a un manque général de confiance réciproque et de compréhension mutuelle entre les acteurs du secteur public et du secteur privé. ➤ L'échange d'informations, concernant les priorités, les stratégies et les plans d'investissement, est limité. ➤ Les possibilités actuelles de dialogue sont limitées et les parties ne voient pas de points d'entrée ou l'utilité d'autres échanges.
<p><i>Niveau 2</i></p> <p>Les interactions existantes se caractérisent généralement par la méfiance, mais l'une des parties fait des efforts pour intensifier le dialogue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il y a un manque général de confiance et de compréhension mutuelle entre les acteurs du secteur public et du secteur privé. ➤ Néanmoins, l'une des parties - le gouvernement ou les dirigeants du secteur privé- est disposée à intensifier le dialogue et à prendre des mesures dans ce sens. Il peut s'agir d'accroître la communication et la transparence portant sur les priorités, les stratégies et les plans d'investissement, et/ou de créer des points d'entrée pour le dialogue et la collaboration.
<p><i>Niveau 3</i></p> <p>Les deux parties (le secteur public et le secteur privé) font des efforts pour intensifier le dialogue dans certains domaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il existe un degré de confiance réciproque entre les acteurs du secteur public et du secteur privé et la volonté des deux côtés d'accroître le dialogue et la collaboration. ➤ Certains secteurs du gouvernement et certaines parties du secteur privé sont particulièrement désireux de s'engager davantage sur des questions spécifiques.
<p><i>Niveau 4</i></p> <p>Il existe un soutien de haut niveau qui appuie les efforts d'amélioration du dialogue public-privé, qui devient plus exhaustif et se caractérise par une confiance mutuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les interactions se caractérisent généralement par une confiance mutuelle et la volonté de dialoguer. ➤ La confiance mutuelle facilite un flux réciproque d'informations sur les plans, les priorités et les points d'entrée pour la collaboration et les opportunités d'investissements. ➤ Le dialogue public-privé bénéficie d'un soutien politique de haut niveau, soit du président/premier ministre soit des ministres ; et/ou, ➤ Les associations du secteur privé apportent un appui de haut niveau (par exemple, les chambres de commerce, les conseils de commerce/compétitivité, les associations de PME, les syndicats). ➤ Les deux parties consacrent du temps et des efforts pour dialoguer entre elles, afin de travailler ensemble, en reconnaissant leurs atouts complémentaires.

Éléments réclamant une attention particulière :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Identifier des facilitateurs neutres | <input type="checkbox"/> Soutien provenant de grandes associations d'entreprises (ou d'affaires) |
| <input type="checkbox"/> Trouver des domaines d'intérêt mutuel | <input type="checkbox"/> Élargir le dialogue à de nouveaux domaines |
| <input type="checkbox"/> Accroître l'échange d'informations | <input type="checkbox"/> Élargir le dialogue à de nouveaux partenaires |
| <input type="checkbox"/> Soutien de haut niveau apporté par le gouvernement | <input type="checkbox"/> Autre |

Qg+2B. Dans quelle mesure les acteurs publics et privés sont-ils capables de dialoguer, et prêts à le faire ? (État de préparation)

ÉCHELLE (Choisissez le niveau qui correspond le mieux à la situation de votre pays)

Échelle	Caractéristiques de la pratique
<p><i>Niveau 1</i></p> <p>Il existe une capacité et une coordination limitées, au sein des secteurs public et privé, pour participer pleinement aux processus de dialogue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il manque aux deux parties l'expérience, les compétences et les chefs de file qui pourraient les aider à participer de manière efficace aux processus de dialogue public-privé. ➤ Chaque partie contacte les acteurs de l'autre secteur d'une manière peu coordonnée et fragmentée. ➤ En conséquence, il peut s'avérer difficile de savoir si les opinions exprimées dans les processus de dialogue par les représentants du gouvernement ou les participants du secteur privé sont représentatives de leur partie respective ou largement soutenues au sein de ces dernières.
<p><i>Niveau 2</i></p> <p>Il existe des capacités et certains mécanismes de coordination au sein du gouvernement ou entre les entités du secteur privé, pour entamer un dialogue structuré, mais l'autre partie est moins préparée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'une des parties investit dans le renforcement des capacités, l'identification de chefs de file et l'affectation de ressources pour entamer le dialogue public-privé, mais l'autre partie est à la traîne ; et/ou, ➤ Les opinions de l'une des parties du dialogue sont relativement cohérentes et largement représentatives, mais l'autre partie n'a pas le même niveau de coordination interne et de représentativité. ➤ En conséquence, le dialogue reste déséquilibré et bien souvent les parties se rencontrent de manière non structurée et informelle.
<p><i>Niveau 3</i></p> <p>Les deux parties ont des niveaux assez bons de coordination interne, de capacités et de ressources pour entamer un dialogue structuré, toutefois des possibilités d'amélioration subsistent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les deux parties possèdent l'expérience élémentaire et ont développé des capacités et des ressources internes de base pour dialoguer entre elles. ➤ En participant au processus de dialogue public-privé, les deux parties ont élaboré des mécanismes pour chercher et agréger les opinions et les positions de l'ensemble des bureaux gouvernementaux concernés ou des acteurs ou associations privés concernés. ➤ Néanmoins, il faut une coordination plus institutionnalisée et soutenue des processus de dialogue public-privé, et/ou un soutien des champions qui pourraient mobiliser chaque partie. ➤ Le niveau de capacités est inégal au sein du secteur privé (dans l'ensemble des secteurs ou organisations) ou au sein du gouvernement (dans l'ensemble des ministères).
<p><i>Niveau 4</i></p> <p>Les deux parties ont de bons niveaux de coordination interne, de capacités et de ressources, pour engager un dialogue structuré, souvent soutenu par des chefs de file ou des mandats institutionnels établis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les deux parties ont des niveaux suffisants de coordination, de capacités et de ressources pour participer aux processus de dialogue public-privé dans divers domaines - souvent suite à des années d'engagement, ou en raison de la présence de champions attachés à investir dans le renforcement des capacités. ➤ Les opinions exprimées dans les processus de dialogue public-privé ont tendance à être largement représentatives du gouvernement ou des différents acteurs du secteur privé.

Éléments réclamant une attention particulière :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mandat clair/environnement d'autorisation | <input type="checkbox"/> Institutionnalisation du dialogue |
| <input type="checkbox"/> Coordination interne du gouvernement | <input type="checkbox"/> Niveaux inégaux de capacités au sein du secteur privé (par exemple, les PME par rapport aux multinationales) |
| <input type="checkbox"/> Représentativité du secteur privé | <input type="checkbox"/> Niveaux inégaux de capacités au sein du gouvernement |
| <input type="checkbox"/> Identification de chefs de file et de facilitateurs | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Ressources financières et techniques | |
| <input type="checkbox"/> Structure légère de soutien aux DPP | |
| <input type="checkbox"/> Instruments et outils de communication | |

2. Dialogue public-privé global et pertinent

Qg+2C. Qui participe typiquement aux dialogues public-privé existants? (Inclusion)

ÉCHELLE (Choisissez le niveau qui correspond le mieux à la situation de votre pays)

Échelle	Caractéristiques de la pratique
<p><i>Niveau 1</i></p> <p>La participation aux derniers dialogues est très limitée et sélective, avec normalement certains acteurs, associations ou grandes entreprises de premier plan.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Typiquement, seuls quelques bureaux gouvernementaux ou fonctionnaires engagent un dialogue public-privé. ➤ Seuls quelques associations commerciales, grandes entreprises ou acteurs prennent part ou sont généralement invités à des processus de dialogue public-privé.
<p><i>Niveau 2</i></p> <p>La participation aux derniers dialogues est plus large mais toujours déséquilibrée, avec une représentation plus importante d'une partie et plus limitée de l'autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un plus large éventail de représentants, soit du secteur public, soit du secteur privé, participe à des processus de dialogue public-privé, mais la participation de l'autre partie est plus limitée ou sélective. ➤ En conséquence, la portée et l'efficacité des dialogues est limitée par l'absence de parties prenantes clés. ➤ Les acteurs exclus ou les non-participants peuvent mettre en doute la légitimité de ces processus de dialogue public-privé.
<p><i>Niveau 3</i></p> <p>La participation comprend typiquement les acteurs les plus concernés des deux parties, bien que leur rôle et leur niveau d'influence dans le dialogue soient inégaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dialogues public-privé comprennent les acteurs les plus concernés des deux parties et sont ouverts à une large participation. ➤ Toutefois, les niveaux d'influence et les rôles respectifs dans les processus de dialogue sont inégalement répartis, certains acteurs contrôlant le processus du programme et de la prise de décision. ➤ En conséquence, les participants moins influents tendent à se désengager ou à limiter leurs contributions.
<p><i>Niveau 4</i></p> <p>La participation comprend typiquement les acteurs les plus concernés des deux parties, ayant un rôle et un niveau d'influence similaires dans le dialogue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dialogues public-privé comprennent les acteurs les plus concernés des deux parties et sont ouverts à une large participation. ➤ La plupart des participants partagent des rôles et des niveaux d'influence similaires, ce qui les encourage à rester engagés et actifs tout au long du processus.

Qui a participé aux dialogues public-privé récents dans le pays ?

- | | | |
|--|---|-----------|
| <input type="checkbox"/> Fonctionnaires d'État | <input type="checkbox"/> | Syndicats |
| <input type="checkbox"/> Grandes entreprises nationales | <input type="checkbox"/> Gouvernements locaux | |
| <input type="checkbox"/> Entreprises multinationales étrangères | <input type="checkbox"/> Parlementaires | |
| <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises ou associations | <input type="checkbox"/> Organisations de la société civile | |
| <input type="checkbox"/> Coopératives | <input type="checkbox"/> Milieu universitaire | |
| <input type="checkbox"/> Entreprises d'État (ou publiques) | <input type="checkbox"/> Médias | |
| <input type="checkbox"/> Fondations | <input type="checkbox"/> Autres | |

Qg+2D. Dans quelle mesure les dialogues existants abordent-ils des sujets de développement qui préoccupent les deux parties ? (Pertinence)

ÉCHELLE (Choisissez le niveau qui correspond le mieux à la situation de votre pays)

Échelle	Caractéristiques de la pratique
<p><i>Niveau 1</i></p> <p>Les deux parties mettent principalement l'accent sur des sujets de préoccupation opposés en matière de développement, ce qui entraîne un différend supplémentaire et un dialogue de fond limité ou une action restreinte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La démarche des parties tente d'établir des processus de dialogue public-privé autour de questions où les positions sont très éloignées ; et/ou, ➤ de ce fait, les efforts de dialogue public-privé existants sont abandonnés ou n'abordent pas une combinaison de sujets préoccupant les deux parties.
<p><i>Niveau 2</i></p> <p>Les dialogues existants traitent un mélange de préoccupations liées au développement des deux parties, bien qu'une partie ait plus d'influence pour établir le/les programme(s).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour la plupart des processus de dialogue public-privé, les parties sont en mesure de concevoir un programme continu qui répond à certaines de leurs préoccupations. ➤ Toutefois, l'une des parties normalement à tendance à avoir plus d'influence pour établir le programme et l'objectif des dialogues. ➤ Par conséquent, la variété des dialogues public-privé reste toujours limitée.
<p><i>Niveau 3</i></p> <p>Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations liées au développement, des secteurs public et privé, bien que certains acteurs au sein de chaque partie aient davantage d'influence pour établir le/les programme(s).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour la plupart des processus de dialogue public-privé, les parties sont en mesure d'établir un programme continu qui répond à plusieurs de leurs préoccupations, ce qui permet de parvenir à un équilibre des questions abordées. ➤ Néanmoins, certains acteurs ou secteurs au sein du secteur public et/ou du secteur privé réussissent mieux à mener le programme. ➤ Il est possible d'étendre encore davantage la portée et la variété du dialogue public-privé.
<p><i>Niveau 4</i></p> <p>Les dialogues abordent un mélange équilibré de préoccupations des secteurs public et privé quant au développement, y compris des plus petits acteurs, ce qui assure l'inscription des questions les plus pertinentes au programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En général, les parties peuvent établir un programme continu qui répond à la plupart de leurs préoccupations, ce qui permet de parvenir à un équilibre des questions abordées. ➤ Les acteurs des secteurs public et privé, de toutes tailles, sont en mesure de faire part de leurs sujets de préoccupation dans le cadre du programme des initiatives de dialogue continu.

Éléments réclamant une attention particulière :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier des points d'entrée d'intérêt commun <input type="checkbox"/> S'assurer que les dialogues tiennent compte des questions soulevées par l'ensemble des parties concernées <input type="checkbox"/> Élargir la participation <input type="checkbox"/> Équilibrer le contenu des programmes | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accroître la diversité des orateurs/experts/négociateurs pour être représentatifs <input type="checkbox"/> Accroître la transparence du dialogue <input type="checkbox"/> Utiliser des mécanismes participatifs <input type="checkbox"/> Inclure des questions préoccupant d'autres acteurs sociaux <input type="checkbox"/> Autre |
|--|---|

3. Efficacité de l'engagement public-privé

Qg+2E. Dans quelle mesure les dispositions existantes du dialogue public-privé sont-elles organisées pour l'obtention de résultats? (Efficacité organisationnelle)

ÉCHELLE (Choisissez le niveau qui correspond le mieux à la situation de votre pays)

Échelle	Caractéristique de la pratique
<p><i>Niveau 1</i></p> <p>En général, les initiatives de dialogue public-privé sont informelles et manquent d'un soutien stable. Même si un dialogue peut avoir lieu, ce processus ne génère que peu de produits ou de résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En général, la plupart des initiatives de dialogue public-privé sont informelles et spontanées, et dépourvues de toute structure explicite ou de mandat établi. ➤ Dans la plupart des cas, les initiatives de dialogue public-privé sont utilisées comme des opportunités de réseautage ou de « simples lieux de bavardage ». ➤ Normalement, peu d'extrants tangibles sont produits à la suite du processus (par exemple, pas d'études ou d'accords/de consensus orientant l'élaboration des politiques ou les règlements).
<p><i>Niveau 2</i></p> <p>Quelques initiatives de dialogue public-privé sont devenues plus structurées et stables, tandis que la plupart d'entre elles sont encore informelles. Quelques initiatives réussissent à produire des extrants ou à éclairer des décisions de politique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En général, la plupart des initiatives de dialogue public-privé sont informelles et spontanées, et dépourvues de toute structure ou de tout mandat explicite. ➤ Cependant, il existe quelques initiatives qui sont plus régulières, et soutenues par de petits secrétariats et des mandats définis. ➤ Quelques initiatives réussissent à produire des études, à mener des négociations ou à soutenir une analyse qui guide des décisions de politiques et réglementaires dans leurs domaines d'intérêt ou qui génère la collaboration public-privé dans le cadre de la mise en œuvre.
<p><i>Niveau 3</i></p> <p>La plupart des initiatives de dialogue public-privé sont structurées et stables. Plusieurs initiatives réussissent à produire des extrants ou à éclairer des décisions de politique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En général, la plupart des initiatives de dialogue public-privé sont régulières et bien établies, et soutenues par de petits secrétariats et des mandats définis. ➤ Plusieurs initiatives (mais pas toutes) réussissent à produire des études, à mener des négociations ou à soutenir une analyse qui guide des décisions de politiques et réglementaires dans leurs domaines d'intérêt ou qui génère la collaboration public-privé dans le cadre de la mise en œuvre. D'autres initiatives restent davantage un dispositif de « simple lieu de bavardage » ou de réseautage.
<p><i>Niveau 4</i></p> <p>En général, les initiatives de dialogue public-privé dans le pays sont structurées et stables et sont destinées à obtenir des résultats et à formuler des politiques publiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les initiatives de dialogue public-privé sont régulières et bien établies, et soutenues par de petits secrétariats et des mandats définis. ➤ La plupart de ces initiatives produisent des études, mènent des négociations ou soutiennent une analyse qui guide des décisions de politiques et réglementaires dans leurs domaines d'intérêt ou qui génère la collaboration public-privé dans le cadre de la mise en œuvre. ➤ De nombreuses initiatives existent depuis plus de 5 à 10 ans.

Éléments réclamant une attention particulière :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La formalisation et l'alignement sur les institutions existantes et les processus décisionnels | <input type="checkbox"/> Mandats et responsabilités bien définis |
| <input type="checkbox"/> Créer des secrétariats de soutien | <input type="checkbox"/> Favoriser des rencontres régulières et prévisibles |
| <input type="checkbox"/> Missions ou visions explicites | <input type="checkbox"/> Favoriser le dialogue basé sur des données probantes au moyen d'études, d'enquêtes, etc. |
| <input type="checkbox"/> Facilitateurs du dialogue intermédiaire | <input type="checkbox"/> Stabilité opérationnelle et financière |
| <input type="checkbox"/> Conception flexible d'un dialogue dynamique | <input type="checkbox"/> Autre |

Qg+2F. Dans quelle mesure les initiatives existantes de dialogue public-privé augmentent-elles vraiment la collaboration conjointe ? (Action commune)

ÉCHELLE (Choisissez le niveau qui correspond le mieux à la situation de votre pays)

Échelle	Caractéristique de la pratique
<p><i>Niveau 1</i></p> <p>En général, il y a peu d'action commune résultant des initiatives de dialogue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rien n'indique que les processus de dialogue produisent des exemples de collaboration conjointe public-privé (par exemple, influencer sur la politique, produire conjointement et investir conjointement dans l'infrastructure et dans la prestation de services publics, les partenariats public-privé). ➤ Quand une action se produit, elle est généralement unilatérale et peu coordonnée plutôt qu'une collaboration entre les secteurs.
<p><i>Niveau 2</i></p> <p>En général, l'action commune résultant d'initiatives de dialogue est limitée - bien qu'il existe quelques exemples émergents de collaboration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans la plupart des cas, les processus de dialogue ne se traduisent pas en une collaboration conjointe public-privé (par exemple, influencer sur la politique, produire conjointement et investir conjointement dans l'infrastructure et dans la prestation de services publics, les partenariats public-privé). ➤ Cependant, il existe des exemples prometteurs de collaboration conjointe résultant du dialogue public-privé au niveau du pays.
<p><i>Niveau 3</i></p> <p>L'action commune résultant d'initiatives de dialogue est mitigée - plusieurs initiatives de dialogue dirigent la collaboration conjointe, alors que beaucoup d'entre elles ne s'avèrent pas toujours aussi efficaces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De nombreux processus de dialogue parviennent à mobiliser les acteurs pour soutenir la collaboration public-privé (par exemple, influencer sur la politique, produire conjointement et investir conjointement dans l'infrastructure et dans la prestation de services publics, les partenariats public-privé). ➤ Cependant, il y a autant d'exemples d'initiatives de dialogue qui restent à un niveau de dialogue et ne parviennent pas à passer à l'action commune ou à la collaboration conjointe.
<p><i>Niveau 4</i></p> <p>L'action commune public-privé s'accroît progressivement, menée par les initiatives de dialogue public-privé dans le pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En général, les processus de dialogue public-privé réussissent à mobiliser les acteurs pour soutenir la collaboration conjointe public-privé (par exemple, influencer sur la politique, produire conjointement et investir conjointement dans l'infrastructure et dans la prestation de services publics, les partenariats public-privé). ➤ Ces initiatives créent une dynamique positive de collaboration entre le secteur public et le secteur privé, qui s'accroît au fil du temps en nombre et en qualité.

Éléments réclamant une attention particulière :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Axer le dialogue sur des résultats concrets | <input type="checkbox"/> Soutenir les projets pilotes de collaboration conjointe |
| <input type="checkbox"/> Ancrer les initiatives de dialogue dans le cadre des organes consultatifs de formulation de politiques et de réglementations | <input type="checkbox"/> Renforcer les unités de partenariat public-privé |
| <input type="checkbox"/> Déterminer les cadres politiques ou stratégiques pour aider les initiatives à identifier les points d'entrée ou les besoins d'investissement | <input type="checkbox"/> Renforcer les systèmes nationaux de planification des investissements |
| | <input type="checkbox"/> Mener l'appui extérieur (par ex., l'aide) pour aider à la transition du dialogue à l'action |
| | <input type="checkbox"/> Autre |